



ALSH Intercommunal Jehan de Lestrade de Conty

Documents nécessaire à l'inscription pour l'année 2026:

- Photocopie des pages de vaccination du carnet de santé avec nom de l'enfant
- Justificatif de la qualité d'allocataire CAF ou MSA de la Dordogne
- Justificatif de régime Sécurité sociale (carte vitale, CMU) et son attestation en cours de validité
- Justificatif de la situation familiale si séparation des parents
- Photocopie du livret de famille parents et enfant
- Justificatif du **quotient familial** CAF ou MSA du mois de **JANVIER 2026 UNIQUEMENT** sinon le tarif appliqué sera le plus haut sans retour sur facture
- Attestation d'assurance extra-scolaire en cours de validité
- Règlement intérieur signé par les parents et l'enfant obligatoirement